

ADDENDUM

Sous-mesure 4.3 des PDR Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine 2014-2020 : Investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie

- Soutien à la desserte forestière -

Appel à projets Grand Est – Années 2019 à 2020

Champ d'application :

Projets déposés sur l'appel à projet Grand Est 2019-2020 « soutien à la desserte forestière » au titre des Types d'opérations suivants :

- 0403G « Investissements pour l'amélioration de la desserte forestière » pour le PDR Alsace ;
- 0403 « Soutien à la desserte forestière et à la mobilisation du bois » pour le PDR Lorraine ;
- 04031 « Investissements en faveur des infrastructures forestières » pour le PDR Champagne-Ardenne.

Date d'émission : 21 avril 2020

Date d'application : 30 mars 2020

Diffusion et information des porteurs de projets :

Le présent addendum, le formulaire corrigé pour le PDR Champagne-Ardenne (Version du 21/04/2020) sont mis à disposition sur les sites internet de la Région Grand Est, de *l'Europe-en-champagne-ardenne.eu*, de *l'Europe-en-alsace.eu* et de *l'Europe-en-lorraine.eu*. L'information sera diffusée auprès des professionnels du secteur forestier.

Modifications apportées dans le cadre de l'addendum :

1) Calendrier

- Pour l'appel à projet « Soutien à la desserte forestière » 2019-2020 : paragraphe 3 : Circuit de gestion « calendrier » page 10 ;
- Pour le formulaire de demande d'aide PDR Champagne-Ardenne : page 1 et page 10 ;

Modification du calendrier en ce qui concerne la clôture des dépôts des dossiers complets comme suit :

| | Appel à projet 2019 | Appel à projet 2020 |
|---|------------------------------|----------------------------|
| <i>Date de l'ouverture</i> | 1 ^{er} avril 2019 | 30 mars 2020 |
| <i>Date limite de dépôt de la demande</i> | 1 ^{er} Juillet 2019 | 30 Juillet 2020 |
| <i>Date comité sélection (indicatif)</i> | mi-septembre 2019 | mi-septembre 2020 |

2) Possibilité de dépôt d'un dossier de demande d'aide dématérialisé

Les porteurs de projet pourront déposer un dossier de demande d'aide de façon dématérialisée en envoyant la demande d'aide signée et les pièces justificatives en format PDF par mail.

Si le demandeur n'a pas la possibilité d'imprimer sa demande d'aide pour la signer, il pourra apposer sa signature scannée sur le formulaire (possibilité de photographier sa signature et de coller l'image sur le formulaire).

Lors de l'envoi par mail de la demande d'aide et des pièces justificatives, il conviendra de mentionner dans le mail la phrase suivante :

"Procédure exceptionnelle liée aux dispositions de sécurité sanitaire COVID 19 ; j'atteste que ce mail vaut signature numérique de la part de (indiquer le nom et la fonction) du document joint (demande d'aide « Desserte forestière - 2020 » – projet « indiquer le libellé du projet ») et m'engage à transmettre les originaux à la fin de la période de confinement".

Une régularisation avec envoi postal des originaux après la fin de l'état d'urgence sanitaire devra donc être opérée par le demandeur.